

THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS*

LES FRONTIÈRES LINGUISTIQUES ET CULTURELLES ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE

I. LA CRÉATION DES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES ACTUELLES ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE

Les frontières géographiques entre la Grèce et la Turquie (dans le passé l'Empire Ottoman) ont subi beaucoup des changements depuis l'indépendance grecque (1830) jusqu'au milieu du XX siècle. La création des frontières actuelles fut réalisée en plusieurs étapes entre 1900 et 1922 et elle a eu une influence capitale dans la situation linguistique, religieuse et culturelle des deux pays. La question qui se pose dans la présente étude est quelles sont les frontières linguistiques et culturelles aujourd'hui entre les deux pays et s'il existe de nos jours des liens linguistiques et culturelles dans ces frontières.

La première grande étape dans la formation des frontières géographiques ont été les guerres balkaniques de 1912–1913. La première guerre balkanique était entre l'Empire Ottoman et les royaumes de Grèce, Serbie et Bulgarie. La seconde guerre balkanique fut réalisée en 1913 suite des désaccords entre la Grèce et la Bulgarie concernant le partage de certains territoires de Macédoine. Durant cette période l'Empire Ottoman a perdu plus de la moitié de son territoire européen et la Grèce a doublé son territoire avec l'annexion des régions de Macédoine, Epire, Crète,

* THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS – a étudié les lettres modernes à l'Université Paris 3-Sorbonne nouvelle. Il a obtenu son doctorat en didactologie des langues et des cultures en 2010.

¹ La Crète possédait une semi – indépendance obtenue en 1898 suite d'une révolte des Crétois contre l'Empire Ottoman. Durant les premières années du XX siècle elle était gouvernée par le prince Georges de Grèce (1869–1957), fils du roi de Grèce Georges 1er (1845–1913) et par une assemblée locale avec des représentants élus dans tous les départements de l'île. Cette Crète autonome avait comme langue officielle le grec, elle utilisait comme monnaie la drachme crétoise qui était équivalente à la drachme grecque, et son drapeau et ses armoiries nationales étaient semblables

et un grand nombre des îles de la mer Egée. Durant la Première Guerre Mondiale la Grèce s'est rangée du côté des forces de l'Entente en 1917 et elle est entrée en guerre avec la Bulgarie et l'Empire Ottoman. En 1920 avec le traité de Neuilly, la Thrace Occidentale qui était territoire bulgare, a été cédée à la Grèce². La même année, avec le traité de Sèvres, une partie de la Thrace Orientale et une partie de l'Asie Mineure, régions de l'Empire Ottoman, ont été également cédées à la Grèce³. De 1913 à 1922 les populations hellénophones et turcophones coexistaient dans les nouveaux territoires acquis par la Grèce ainsi que dans les villes de l'Empire Ottoman ayant une grande tradition grecque – orthodoxe comme Smyrne et Constantinople.

L'événement majeur qui a bouleversé cette situation a été le traité de Lausanne en 1923 signé entre la Grèce et la République Turque, successeur de l'Empire Ottoman, dissout en 1918. Ce traité était résultat de la défaite des troupes grecques en Turquie lors de la guerre de 1922 et il obligeait la Grèce à céder en Turquie la Thrace Orientale, les îles Imbros et Ténédos et la région de Smyrne en Asie Mineure. Les frontières administratives de Grèce et de Turquie étaient désormais séparées par une frontière naturelle, le fleuve Evros⁴.

Du côté maritime la situation était différente parce qu'à l'époque du traité de Lausanne les frontières entre les deux pays se limitaient au nord de la mer Egée. La partie sud de la mer Egée connue sous le nom de Dodécannèse⁵ faisait partie du royaume d'Italie. Après la seconde guerre mondiale les îles du Dodécannèse ont été cédées à la Grèce⁶ et ainsi les frontières géographiques entre la Grèce et la Turquie ont pris leur forme actuelle. Du côté terrestre les frontières entre la Grèce et la Turquie suivent le cours d'Evros depuis son embouchure jusqu'à la frontière bulgare⁷. Du côté de l'espace maritime la Grèce possède la majorité des îles de la mer Egée dont beaucoup se situent à proximité des côtes turques. Les limites maritimes de l'état grec dépassent la mer Egée parce qu'elles finissent à l'île de

à celles du royaume de Grèce. Il s'agissait en réalité d'une sorte de protectorat de Grèce que d'un état indépendant. Durant les guerres balkaniques l'Etat de Crète s'est rangé du côté de la Grèce en lui envoyant un nombre considérable des troupes et des munitions et en 1913 il a été annexé définitivement au royaume de Grèce.

² DALEGRE Joëlle, *La Thrace grecque, populations et territoire*, Paris: L'Harmattan, 1997, p. 69.

³ PREVELAKIS Georges, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles: Complexe, 2006, p. 53.

⁴ Au nord de la ville grecque de Nea Orestiada le fleuve Evros fait une dérivation jusqu'aux environs de la ville turque d'Edirne (ancienne Hadrianoupolis) ayant comme résultat l'existence d'une petite zone d'environ 10 km où les frontières administratives des deux pays sont terrestres, non marquées par la frontière naturelle d'Evros. Cette portion de territoire s'appelle *Le triangle de Karagatch*. Il s'agit d'une zone inhabitée qui se trouve sous le contrôle de l'armée grecque et de l'armée turque.

⁵ Le mot Dodécannèse dérive du grec *Δωδεκάνησος* qui signifie *les douze îles*. En réalité il s'agit d'un ensemble de plus de vingt îles habitées et dispersées dans le sud de la mer Egée. L'annexion des îles du Dodécannèse en 1948 fut la dernière expansion du territoire grec.

⁶ BERTRAND Gilles, *Le conflit helléno-turc*, Paris: Maisonneuve et Larosse, 2003, p. 124.

⁷ PREVELAKIS Georges, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles: Complexe, 2006, p. 24–25.

Castellorizo qui se trouve à l'est de Rhodes en mer Méditerranée, également très proche des côtes turques.

II. LES FRONTIÈRES LINGUISTIQUES ENTRE LES DEUX PAYS

La zone des frontières géographiques et administratives entre les deux pays reste inchangée depuis 1948 mais en ce qui concerne les frontières linguistiques la situation est différente et pas très bien clarifiée. La racine du problème se trouve au traité de Lausanne en 1923. Ce traité imposait aux deux pays un échange obligatoire des populations⁸. Plus d'un million de Grecs de Turquie et de Turcs de Grèce ont été obligés de quitter leurs régions pour s'installer en Grèce et en Turquie. Toute la période des années '20 est marquée par un déplacement des populations dans les deux pays⁹. Il s'agit d'un cas unique dans l'histoire de l'humanité qui n'a pas connu des précédents ni d'antécédents¹⁰.

Selon les articles 1 et 2 du traité de Lausanne certaines populations ont été exclues de cet échange. Du côté turc il s'agissait des populations chrétiennes de la région de Constantinople ainsi que des îles Imbros et Ténédos¹¹. Du côté grec il s'agissait des populations musulmanes de la Thrace Occidentale. Le fait que – par l'initiative des diplomates turcs – l'échange était basé sur des critères religieux¹² et non pas linguistiques ou autres, a conduit à des crises d'identité linguistique et nationale surtout chez les populations musulmanes de Thrace¹³.

Pour situer les frontières linguistiques actuelles des deux pays il faut tenir compte de certains points communs et de certaines différences. Un point commun

⁸ Des enquêtes récentes ont montré que l'idée d'un échange des populations entre les deux pays existait bien avant 1923. Déjà durant les guerres balkaniques des propositions pour un échange partiel et facultatif de certaines populations entre les deux pays avaient eu lieu. La déclaration de la première guerre mondiale et la dissolution de l'Empire Ottoman en 1918 ont empêché la réalisation de ces projets.

⁹ Jusqu'en 1925 l'échange des populations entre la Grèce et la Turquie était achevé. L'installation définitive des populations dans le continent grec a été terminée dans les années '30.

¹⁰ Lors du traité de Neuilly qui cédait la Thrace Occidentale à la Grèce, les populations Bulgares qui habitaient la Macédoine grecque et la Thrace ont dû se déplacer vers la Bulgarie. Ce qui fait la différence dans le traité de Lausanne est le fait que l'échange était massif et obligatoire.

¹¹ Les noms turcs d'Imbros et Ténédos sont aujourd'hui Gokçeada et Bozcaada

¹² ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος, « Ανιχνεύοντας το ιστορικό και ιδεολογικό υπόβαθρο της ανταλλαγής », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Αθήνα: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006, σελ. 19.

¹³ ORAN Baskin, « Διδάγματα από τα άρθρα 1 και 2 της σύμβασης της Λοζάνης », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Athens: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006, σελ. 290–291.

est le fait que les régions grecques et turques autour du fleuve Evros, c'est-à-dire les plus proches des frontières géographiques abritent très peu ou même pas du tout des populations minoritaires. Du côté turc les choses sont relativement claires parce que le traité de Lausanne protégeait seulement les populations chrétiennes de la région de Constantinople. Les habitants hellénophones d'Edirne (ancienne Hadrianoupolis) qui est la ville turque la plus proche des frontières ont été obligés de quitter la ville lors de l'échange des populations. Les minorités hellénophones de Turquie ont été protégées par le traité de Lausanne jusqu'aux années '50. A partir de cette période l'état turc va appliquer une politique très défavorable envers les populations chrétiennes ayant comme résultat une très grande diminution du nombre des habitants hellénophones en Turquie. En 1955 des pogroms ont été organisés à Constantinople contre les grecs. A Imbros et Ténédos¹⁴ une installation massive des Turcs et des Kurdes venant des régions d'Anatolie fut réalisée durant les années '60. Aujourd'hui on estime qu'à Constantinople restent seulement 2000 habitants hellénophones, des 100 000 qui étaient en 1923, alors qu'à Imbros ne restent pas plus de 200¹⁵ des 8 000 qui étaient en 1950¹⁶.

Il est nécessaire aussi de mentionner que l'échange des populations a fait entrer en Turquie des populations hellénophones musulmanes. Cette minorité inconnue était originaire de Crète. Avant les guerres balkaniques la population musulmane de l'état de Crète¹⁷ était de 27.852 habitants soit un 8,3% de sa population¹⁸. Etant donnée que les critères de l'échange des populations étaient basés sur la religion et non pas la langue, cette population musulmane a été obligée de s'installer en Turquie malgré le fait qu'elle n'était pas turcophone. Les lieux principaux d'installation des musulmans de Crète étaient des villes abandonnées par les chrétiens

¹⁴ Concernant la minorité hellénophone de Ténédos il n'existe pas des données récentes qui nous permettent de constater qu'elle existe toujours. Etant donné que Ténédos est une petite île, très proche des côtes turques qui n'a jamais été très peuplée, on peut supposer que la minorité hellénophone qui existait autrefois a quasiment disparu.

¹⁵ La personne la plus célèbre des chrétiens hellénophones d'Imbros est sans doute le chef de l'église orthodoxe, patriarche de Constantinople, Barthélemy 1er. Né à Imbros en 1940 sous le nom de Dimitrios Archontonis il a été élu patriarche en 1991. Il est considéré comme un des plus importants parmi les chefs spirituels du christianisme.

¹⁶ BABUL Elif, « Από την Ίμβρο στο Γοκρεαδα : Στα ίχνη της ιστορίας του νησιού », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Αθήνα: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006, σελ. 349–350.

¹⁷ En Grèce il est très fréquent d'utiliser le mot *Τουρκοκρητικοί* (= Turcocrétois) pour designer cette population musulmane de Crète. Du point de vue scientifique ce terme est contesté parce que les musulmans de Crète n'étaient ni Turcs ni turcophones.

¹⁸ Durant la courte existence de l'état autonome de Crète (1898–1913) la population hellénophone musulmane était officiellement reconnue comme une minorité religieuse par les autorités crétoises et la pratique de la religion musulmane était tolérée. Des députés musulmans étaient régulièrement élus dans l'assemblée crétoise durant cette période. En 1923, année de l'échange des populations, la Crète était déjà cédée à la Grèce et cette population a été obligée de quitter l'île.

hellénophones, surtout dans la région de Smyrne¹⁹. Aujourd'hui le dialecte crétois (dialecte d'origine grecque) est encore parlé par un certain nombre de personnes âgées en Asie Mineure mais il n'a jamais été enseigné ni reconnu officiellement comme langue minoritaire par les autorités turques.

On constate donc que les frontières linguistiques du côté de la Turquie se trouvent beaucoup plus à l'intérieur du pays concernant le continent. Du côté de la mer Egée, les populations hellénophones, chrétiennes et musulmanes se trouvent assez près de la Grèce mais il faut cependant souligner qu'il s'agit des petites populations qui ont subi pas mal de discriminations en raison de leur langue et de leur religion.

A l'autre côté d'Evros, en Grèce, on peut trouver un certain nombre de ressemblances mais aussi des différences avec la situation linguistique en Turquie. La région la plus concernée par la minorité musulmane est sans doute la Thrace Occidentale parce qu'elle constituait une exception lors de l'échange des populations. Le fait que les critères de l'échange étaient basés sur la religion a créé en Grèce – comme en Turquie – de nombreux problèmes pour les populations minoritaires. D'abord il faut préciser que contrairement aux chrétiens de Turquie, les musulmans de Grèce constituent une population hétérogène du point de vue linguistique. En effet, il ne s'agit pas d'une minorité mais de trois, parlant trois langues différentes et ayant comme seul point commun la religion musulmane. Cette spécificité n'a pas été tenue compte lors de l'échange des populations. Les trois minorités musulmanes de Thrace sont aujourd'hui les suivantes:

Les turcophones: Il s'agit de la minorité linguistique la plus importante de Grèce. Le recensement de la population réalisé en 2001²⁰ dénombre 54 000 turcophones d'un total de 114 000 musulmans en Thrace²¹. 42 000 habitent le département de Rhodope, 10 000 le département de Xanthi et à peine 2 000 le département d'Evros qui est le plus proche de la Turquie²². L'île de Samothrace qui appartient du point de vue administratif au département d'Evros n'abrite que des populations hellénophones et elle constituait toujours une exception dans le système administratif et éducatif de Thrace²³. Aujourd'hui les turcophones de Thrace bénéficient d'un système éducatif bilingue, qui tient compte de leur religion. Depuis les années '20 des députés musulmans sont régulièrement élus dans l'assemblée grecque soit comme députés indépendants soit comme membres d'un parti

¹⁹ ΑΝΔΡΙΩΤΗΣ Νίκος, « Τα τελευταία χρόνια των μουσουλμάνων στην Κρήτη και η αναχώρησή τους για την Τουρκία », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Αθήνα: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006, σελ. 216–217.

²⁰ Le dernier recensement de la population grecque a été réalisé par le ministère de l'Intérieur en printemps 2011 mais des détails concernant la population minoritaire de Thrace n'ont pas été publiés jusqu'à présent.

²¹ La région de Thrace est divisée en trois départements, celui de Xanthi, celui de Rhodope et celui d'Evros qui est le plus grand et le plus proche des frontières turques.

²² Pour des raisons de sécurité nationale un grand nombre de musulmans qui habitaient les rives d'Evros ont été déplacés durant les années '30 vers l'intérieur de la Thrace, surtout autour de la ville de Komotini.

²³ DALEGRE Joëlle, *La Thrace grecque, populations et territoire*, Paris: L'Harmattan, 1997, p. 8.

politique²⁴. En général on peut dire que cette minorité est la seule minorité en Grèce pour laquelle les choses sont claires en ce qui concerne son identité linguistique et culturelle²⁵.

Les Pomaques : Il s'agit d'une minorité musulmane bulgarophone. De nos jours les Pomaques sont environ 36 000 et contrairement aux turcophones ils habitent le département de Xanthi (plus de 24 000). Le département de Rhodope abrite seulement 11 000 et le département d'Evros moins de 2 000²⁶. Dans leur majorité les Pomaques sont des agriculteurs et des bergers et contrairement aux turcophones ils habitent les montagnes²⁷ près des frontières bulgares et non pas les grands centres urbains. Pendant tout le XX siècle les Pomaques n'étaient pas reconnus comme une minorité distincte par les autorités grecques et ils n'ont pas bénéficié d'un enseignement de leur langue. Ce n'est qu'à partir des années '90 que la langue pomaque commence à être enseignée dans les écoles minoritaires qui jusqu'à ce moment apprenaient la langue turque. La langue pomaque, étant un dialecte bulgare a connu beaucoup de péripéties pour qu'elle obtienne finalement une place dans le système éducatif minoritaire en Thrace. Aujourd'hui on peut dire que les Pomaques ont repris leur propre identité linguistique et culturelle qui est différente de celle des turcophones. De nombreux journaux et magazines de contenu culturel sont édités en langue pomaque qui est devenue la seconde langue minoritaire officiellement reconnue en Grèce.

Les populations nomades : Ce sont des tribus des Roms et des Tziganes de religion musulmane repartis dans toute la Thrace. Au total on dénombre 24.000 Roms et Tziganes dans les trois départements de la Thrace mais ce chiffre ne correspond en aucun cas à la réalité parce que leur recensement par les autorités grecques a toujours été difficile en raison de leur déplacement permanent. En ce qui concerne leur situation linguistique, il ne s'agit pas d'une langue unique mais de plusieurs dialectes. Leur spécificité linguistique est prise en compte par l'état grec parce qu'il existe des écoles minoritaires pour les élèves tziganes dans toute la Thrace. La différence avec les Pomaques et les turcophones est que les populations nomades vivaient dans un état de marginalisation et toujours leur taux d'alphabétisation reste très élevé par rapport au reste des citoyens Grecs²⁸. Ceci est un phénomène qui caractérise en général les populations nomades en Europe.

²⁴ Durant les dernières élections législatives réalisées en Grèce en juin 2012, deux députés musulmans turcophones ont été élus avec les parties politiques SY.RIZ.A. et PA.SO.K. dans les départements de Xanthi et de Rhodope.

²⁵ PAPADOPOULOS Themistoklis, « Γλωσσικά ζητήματα των μουσουλμάνων της Θράκης : Μειονότητα ή μειονότητες », in TSIANIKAS Michael, MAADAD Nina, COUVALIS George, PALAKTSOGLU Maria, *Greek Research in Australia*, Flinders: University Adelaide, 2013, p. 172.

²⁶ ΚΩΣΤΟΠΟΥΛΟΣ Τάσος, *Το Μακεδονικό της Θράκης*, Athens: K.E.M.O. – Κριτική, 2009, σελ. 148.

²⁷ Le mot *Pomak* signifie en langue pomaque *le montagnard*.

²⁸ La Thrace abrite aussi un petit nombre de Roms de religion chrétienne orthodoxe. Il s'agit d'une population d'environ 3 000 habitants repartis dans les trois départements. Cette population

On peut donc affirmer que la région de Thrace est un territoire multilingue et multiculturel. Contrairement à la situation des chrétiens en Turquie, les populations minoritaires de Thrace ont beaucoup de différences linguistiques et culturelles et dans certains cas comme par exemple celui des Pomaques on voit plus de ressemblances avec la Bulgarie²⁹ qu'avec la Turquie.

L'échange de populations de 1923 a fait entrer en Grèce un nombre considérable de chrétiens orthodoxes turcophones. Cette population a été installée dans le continent, avec les populations hellénophones, surtout en Epire et en Macédoine. On ne connaît pas le nombre exact des chrétiens turcophones installés en Grèce parce que les données démographiques concernant les populations échangées étaient basées sur des critères religieux et non pas linguistiques. Selon des estimations ils étaient environ 100 000 dispersés dans tout le continent grec³⁰. Les chrétiens turcophones n'ont jamais été reconnus comme minorité linguistique et ils n'ont jamais revendiqué un enseignement de leur langue. Ils ont été rapidement assimilés avec les Grecs et aujourd'hui leur langue n'est parlée que très peu et uniquement par des personnes âgées. Comme dans le cas des musulmans hellénophones de Crète, il s'agit là encore d'une population qui a été victime des imperfections du traité de Lausanne.

Lors de la chute du communisme en Europe dans les années '90 de nombreux réfugiés originaires de l'ex-Union Soviétique ont été installés massivement en Thrace. Cette population était de religion chrétienne orthodoxe et d'origine grecque, connue aussi sous le nom de Grecs Pontiques c'est-à-dire des Grecs originaires de la vaste région du Pont (mer noire). Le nombre de ces nouveaux habitants de Thrace reste imprécis mais on estime que plus de 100 000 Grecs Pontiques ont été installés dans les départements de Xanthi et de Komotini³¹. Il s'agit d'un effort d'hellénisation de la part de l'état grec qui consiste à renforcer la population chrétienne hellénophone avec l'installation de nouveaux habitants. Il faut quand même préciser que durant cette période on ne remarque pas d'actes discriminatoires contre la population musulmane. La Grèce a profité de certains programmes d'aide financière de l'Union Européenne pour l'installation des Grecs Pontiques dans leur nouveau pays, ce qui n'est pas interdit par le traité de Lausanne³². Cette population hellé-

n'est pas considérée comme faisant partie des populations minoritaires de Thrace et elle n'est pas concernée par le système éducatif minoritaire.

²⁹ La Bulgarie abrite un grand nombre de Pomaques dans son territoire qui habitent les régions près des frontières grecques et turques. Officiellement ils sont reconnus comme des bulgares – musulmans par les autorités bulgares.

³⁰ ΜΑΡΑΝΤΖΙΑΔΗΣ Νίκος, « Οι τουρκόφωνοι Πόντιοι πρόσφυγες στην Ελλάδα : Προβλήματα ενσωμάτωσης », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Αθήνα: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006, σελ. 230–231.

³¹ DALEGRE Joëlle, *La Thrace grecque, populations et territoire*, Paris: L'Harmattan, 1997, p. 235–236.

³² A l'époque la Grèce a bénéficié des capitaux du programme européen *Horizon* qui accordait une aide financière pour la décentralisation administrative de certains pays. La Thrace était directement concernée étant une région pauvre, peu peuplée, et très éloignée d'Athènes.

nophone est la dernière qui s'est installée dans la région de Thrace et la seule qui de point de vue culturel provient d'un pays éloignée (ex-Union Soviétique) et non pas de Grèce continentale ou de Turquie.

Concernant les frontières maritimes au sud de la mer Egée la situation est tout a fait différente. Les Turcs qui habitaient les îles grecques de la mer Egée ont été obligés de quitter le pays lors de l'échange des populations. Seule exception ont été les îles du Dodécanèse parce qu'étant à l'époque territoire italien, elles n'étaient pas concernées par le traité de Lausanne. Une population musulmane turcophone d'environ 15.000 habitants se trouvait aux îles de Rhodes et de Cos en 1948, année de l'annexion des îles du Dodécanèse à la Grèce. L'enseignement de la langue turque était toléré sans jamais être reconnu officiellement pendant les années '50 et '60. L'attitude de la Turquie envers les minorités hellénophones de son territoire, surtout à partir de 1955 a conduit la Grèce à appliquer une politique discriminatoire à l'égard de cette minorité qui n'était pas protégée par le traité de Lausanne. En 1972 les écoles minoritaires de Rhodes et de Kos ont été fermées comme réaction contre la fermeture des écoles minoritaires d'Imbros. En 1974 il ne restait que 4 000 turcophones dans les deux îles la majorité de ceux – ci étant des personnes âgées³³. Aujourd'hui on peut dire que cette minorité a quasiment disparu³⁴.

III. LES CONTACTS CULTURELS ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE EN XXI SIÈCLE ET LEUR AVENIR

Le XX siècle a été marqué par la disparition d'un grand nombre de populations minoritaires et aussi par une coupure soudaine de liens culturels entre la Grèce et la Turquie. Les frontières ont subi beaucoup de transformations concernant les populations et le territoire. La question qui se pose ici est quel serait l'avenir des populations hellénophones en Turquie et des populations turcophones en Grèce et si les frontières linguistiques vont rester inchangeables.

Les conditions géopolitiques durant tout le XX siècle ont été sans doute défavorables à un développement des liens culturels entre les deux pays mais depuis le début du XXI siècle les choses semblent changer. D'abord, du côté maritime, on remarque depuis 2003 la création de plusieurs nouveaux trajets entre les îles grecques et les villes turques de l'Asie Mineure. Plus important est le fait que ces trajets incluent aussi l'île d'Imbros qui était jusqu'à ce moment isolé de tout

³³ BERTRAND Gilles, *Le conflit helléno-turc*, Paris: Maisonneuve et Larosse, 2003, p. 124.

³⁴ En 2009 la division des droits de l'homme du Conseil de l'Europe a demandé une enquête sur l'éventuelle existence des populations turcophones à Rhodes. Jusqu'à présent il n'existe pas des données précises qui nous permettent de constater que cette minorité continue à exister.

contact avec la Grèce. Les autorités turques permettent désormais la réalisation des mariages religieux et des festivals organisés dans l'île, par les hellénophones rapatriés en Grèce³⁵. En 2013 il a été proposé la réouverture de l'école hellénophone de l'île pour la prochaine année académique. A Constantinople les négociations pour la réouverture de certaines écoles minoritaires, y compris la fameuse école théologique de Chalki³⁶ semblent être en bon chemin depuis janvier 2013 lorsque les autorités turques ont permis la réalisation des liturgies permanentes à certaines églises orthodoxes interdites jusqu'à ce moment.

Du côté grec on observe aussi des activités de rapprochement. Depuis le début du XXI^e siècle le ministère de l'éducation a introduit dans les écoles minoritaires des nouveaux manuels scolaires moins haineux contre la Turquie. Trois universités de Grèce (celle de Salonique, celle de Xanthi et celle de Komotiní) enseignent la turcologie et la langue turque depuis les dix dernières années³⁷.

Depuis 2004 des séries télévisées turques et des co-productions gréco-turques³⁸ sont régulièrement jouées par des chaînes de télévision grecque³⁹. On observe aussi le même phénomène dans la télévision turque avec l'apparition des séries grecques depuis quelques années⁴⁰. Les séries jouées dans les deux pays ont connu dans leur majorité une très grande appréciation et popularité. Ceci est un élément positif pour le contact linguistique et également pour un rapprochement culturel entre les deux

³⁵ BABUL Elif, « Από την Ίμβρο στο Γοκρεάδα : Στα ίχνη της ιστορίας του νησιού », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Αθήνα: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006, σελ. 352–353.

³⁶ L'école théologique était l'établissement éducatif le plus important de la minorité hellénophone de Turquie. Elle se trouvait à l'île de Chalki dans la mer de Marmara. Il s'agissait d'une académie ecclésiastique très célèbre dans le monde orthodoxe. En 1971 elle a été fermée par les autorités turques en raison d'une loi qui interdisait les universités privées. Le sujet de la réouverture de l'école théologique de Chalki a pris des dimensions internationales vers la fin du XX^e siècle lorsque le président des Etats – Unis Bill Clinton (1946–) a demandé en 1998 au président de la république turque Suleyman Demirel (1924–) de permettre la réouverture de l'établissement. En 2013 certains des bâtiments confisqués ont été rendus au patriarcat et le monastère de la Sainte Trinité qui faisait partie de l'académie a repris ses fonctions.

³⁷ DALEGRE Joëlle, *La Grèce depuis 1940*, Paris: L'Harmattan, 2006, p. 227.

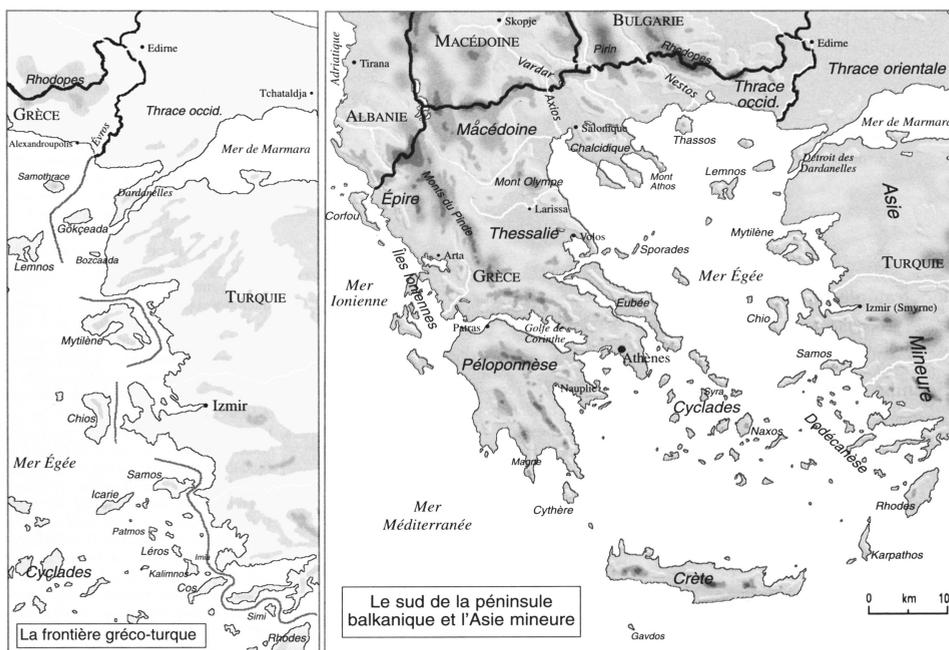
³⁸ Le cinéma et la télévision en Grèce utilisent la pratique du sous – titrage et très rarement celle du doublage pour les séries et les films étrangers. Ceci est un élément très favorable au contact régulier du public grec avec des langues étrangères parce que contrairement au doublage, il contribue à la familiarisation du public avec les autres langues parfois éloignées comme par exemple le turc. En Turquie on observe la même pratique pour des langues éloignées comme le grec pour le cinéma et la télévision.

³⁹ MIHALAKOPOULOS Georgios, « The Greek audience “discovers” the Turkish soap – series: Turkey's “soft power” and the psyche of the Greeks », in TSIANIKAS Michael, MAADAD Nina, COUVALIS George, PALAKTSOGLU Maria, *Greek Research in Australia*, Flinders: University Adelaide, 2013, p. 184–185.

⁴⁰ La série grecque la plus récente et la plus populaire jouée en Turquie était intitulée *To νησί* (= l'île). Elle a été jouée dans la télévision turque durant l'année 2011, son contenu était de nature historique et il concernait la Crète du début du XX^e siècle.

pays. Certains problèmes de nature géopolitique, le plus grand étant sans doute celui de Chypre, existent toujours et ils sont loin d'être résolus, mais du côté linguistique et culturel on constate qu'il existe une volonté de rapprochement dans certains domaines.

Les frontières linguistiques ont connu beaucoup de changements qui ont souvent été désastreux pour certaines populations minoritaires mais ces dernières années la politique linguistique, religieuse et culturelle des deux pays semble être orientée vers un rapprochement des deux pays et non plus vers un éloignement. Presque un siècle après le traité de Lausanne les deux pays sont en train de redécouvrir leur passé commun et leurs liens culturels.



Source: Prévelakis Georges, *Geopolitique de la Grèce*, Bruxelles, Complexe: 2006, p. 4 i 25.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ΑΝΔΡΙΩΤΗΣ Νίκος, « Τα τελευταία χρόνια των μουσουλμάνων στην Κρήτη και η αναχώρησή τους για την Τουρκία », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Αθήνα: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006.
- BABUL Elif, « Από την Ίμβρο στο Γοκçeada : Στα ίχνη της ιστορίας του νησιού », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Αθήνα: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006.
- BERTRAND Gilles, *Le conflit helléno-turc*, Paris: Maisonneuve et Larosse, 2003.

- DALEGRE Joëlle, *La Thrace grecque, populations et territoire*, Paris: L'Harmattan, 1997.
- DALEGRE Joëlle, *La Grèce depuis 1940*, Paris: L'Harmattan, 2006.
- ΚΩΣΤΟΠΟΥΛΟΣ Τάσος, Το Μακεδονικό της Θράκης, Athens: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2009.
- ΜΑΡΑΝΤΖΙΔΗΣ Νίκος, « Οι τουρκόφωνοι Πόντιοι πρόσφυγες στην Ελλάδα : Προβλήματα ενσωμάτωσης », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Αθήνα: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006.
- ΜΙΗΛΑΚΟΠΟΥΛΟΣ Georgios, « The Greek audience “discovers” the Turkish soap – series: Turkey’s “soft power” and the psyche of the Greeks », in TSIANIKAS Michael, MAADAD Nina, COUVALIS George, PALAKTSOGLU Maria, *Greek research in Australia*, Flinders: University Adelaide, 2013.
- ORAN Baskin, « Διδάγματα από τα άρθρα 1 και 2 της σύμβασης της Λοζάνης », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Athens: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006.
- PAPADOPOULOS Themistoklis, « Γλωσσικά ζητήματα των μουσουλμάνων της Θράκης: Μειονότητα ή μειονότητες », in TSIANIKAS Michael, MAADAD Nina, COUVALIS George, PALAKTSOGLU Maria, *Greek research in Australia*, Flinders: University Adelaide, 2013.
- PREVELAKIS Georges, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles: Complexe, 2006.
- ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος, « Ανιχνεύοντας το ιστορικό και ιδεολογικό υπόβαθρο της ανταλλαγής », στο ΤΣΙΤΣΕΛΙΚΗΣ Κωνσταντίνος (επιμ.), *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών*, Αθήνα: Κ.Ε.Μ.Ο. – Κριτική, 2006.

R é s u m é

Dans la présente étude il est question des frontières linguistiques et culturelles entre la Grèce et la Turquie. Les deux pays ayant une histoire marquée par des guerres et des tensions ont essayé de faire disparaître tous les liens linguistiques et culturels qui existaient surtout dans leurs frontières terrestres et maritimes. Ces dernières années on note une tendance des deux pays de redécouvrir leur passe commun.

Mots clés: frontières, espace maritime, minorité linguistique, langue, culture

GRECKO-TURECKIE POGRANICZE JĘZYKOWE I KULTUROWE

Streszczenie

Niniejszy artykuł stanowi próbę zaprezentowania kwestii związanych z językowym i kulturowym pograniczem grecko-tureckim. Rezultatem wojen i napięć, jakie miały miejsce na przestrzeni wieków pomiędzy dwoma krajami, była próba zniwelowania wszystkich powiązań językowych i kulturowych. Istniały one szczególnie na terenach pogranicza zarówno lądowego, jak i (nad)morskiego. W ostatnich latach daje się zaobserwować w obu krajach tendencję do ponownego odkrywania wspólnej historii.

Słowa kluczowe: pogranicze, obszar nadmorski, mniejszość językowa, język, kultura

